



- la maîtrise de la consommation énergétique ;
- l'évolution du contexte énergétique, économique et législatif ;
- le développement de la production des énergies renouvelables issues des ressources locales ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des polluants ;
- la sensibilisation aux économies d'énergie, aux sources d'énergie renouvelables, à la mobilité durable et, au développement de l'économie circulaire et à la gestion durable des déchets.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de l'appel à projets TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour lequel la commune d'Oloron Sainte-Marie a été désignée « TEPCV en devenir ».

Le projet de convention est en annexe du présent rapport.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 17 juin 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/ 06/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

